

AMENDEMENT N° 4
sur le BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015
présenté par le groupe EELV

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

Secteur d'activité : 26 - TERRITOIRES SOLIDAIRES
Domaine : 264 - Opérations d'aménagement du territoire
Programme : 2641 - Aménagement du territoire
Opérations : 26411 - Aéroport de Châteauroux-Déols ; 26417 - Aéroport de Tours

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

83, 165, 172

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à réduire des dépenses du secteur d'activité « territoires solidaires » mais qui concernent en réalité le thème des déplacements. Il s'agit :

- de refuser le versement de 970 000 € au Syndicat mixte de l'aéroport de Tours qui exploite la plateforme aéroportuaire à la suite de la SEMAVAL depuis juillet 2010 ;
- de diviser par deux les crédits de paiement prévus en fonctionnement pour l'aéroport de Châteauroux-Déols afin de les ramener à 500 000 €.

Chapitre budgétaire : 935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	
Proposition figurant dans le rapport du président	Modification proposée
Montant des CP en dépenses de fonctionnement :	
Aéroport de Tours : 970 000,00 €	-970 000,00 €
Aéroport de Châteauroux-Déols : 1 000 000,00 €	-500 000,00 €
TOTAL :	-1 470 000,00 €